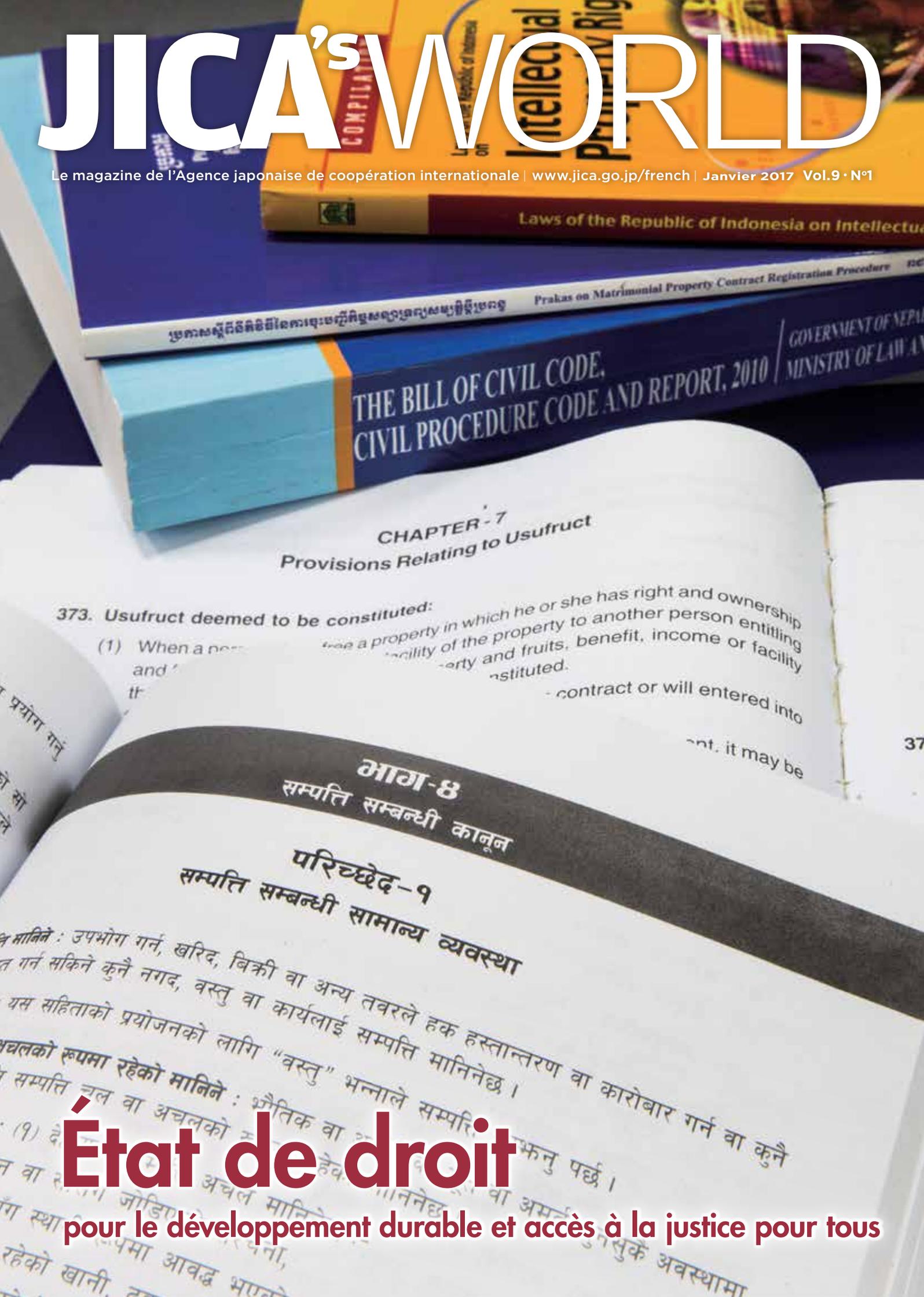


JICA's WORLD

Le magazine de l'Agence japonaise de coopération internationale | www.jica.go.jp/french | Janvier 2017 Vol.9 • N°1



CHAPTER - 7 Provisions Relating to Usufruct

373. Usufruct deemed to be constituted:

- (1) When a person has a property in which he or she has right and ownership and a facility of the property to another person entitling that person to use the property and fruits, benefit, income or facility of the property, such facility shall be deemed to be constituted.

... contract or will entered into ...
... ent, it may be

भाग-४

सम्पत्ति सम्बन्धी कानून

परिच्छेद-१

सम्पत्ति सम्बन्धी सामान्य व्यवस्था

विमानिने : उपभोग गर्न, खरिद, विक्री वा अन्य तवरले हक हस्तान्तरण वा कारोबार गर्न वा कुनै
त गर्न सकिने कुनै नगद, वस्तु वा कार्यलाई सम्पत्ति मानिनेछ ।
यस सहिताको प्रयोजनको लागि "वस्तु" भन्नाले सम्पत्ति सम्बन्धी कानूनको अन्तर्गतमा
अचलको रूपमा रहेको मानिने : भौतिक वा अचल सम्पत्ति सम्बन्धी कानूनको अन्तर्गतमा
सम्पत्ति चल वा अचलको रूपमा रहेको मानिने : भौतिक वा अचल सम्पत्ति सम्बन्धी कानूनको अन्तर्गतमा
(१) दे

État de droit

pour le développement durable et accès à la justice pour tous

COOPÉRATION POUR LA PROMOTION DE L'ÉTAT DE DROIT : RÉTROSPECTIVE

Le droit est le socle qui permet à tous les individus de vivre en sécurité et de s'épanouir. Nous sommes tous confrontés à des questions juridiques à l'occasion d'un mariage, d'un divorce, d'une création d'entreprise, du paiement de frais médicaux après un accident de la route, et dans bien d'autres circonstances. Or, dans beaucoup de pays en développement, les droits individuels – dont la liberté physique et les droits de propriété – ne sont pas protégés comme il se doit, en l'absence de lois et de système judiciaire adéquat. La mise en place d'un système juridique favorise le développement socio-économique d'un pays, ce qui contribue à la prospérité de la région toute entière et, en fin de compte, à la paix et à la sécurité de la communauté internationale.

Face à ce constat, le Japon a lancé sa première coopération à grande échelle en faveur de l'État de droit en 1996. L'année 2016 a marqué le 20^e anniversaire de ces efforts. En deux décennies, le nombre de pays partenaires et de domaines concernés n'a cessé de croître. Le Japon contribue actuellement à la mise en place et à

l'amélioration des systèmes juridiques et judiciaires dans huit pays, essentiellement en Asie du Sud-Est. Le Vietnam est le premier pays à avoir bénéficié de l'APD du Japon dans ce domaine. Après avoir lancé sa politique du Doi Moi (renouveau) en 1986, il était confronté à l'urgente nécessité d'élaborer des lois civiles pour accompagner sa transition vers une économie de marché. Le Japon a déployé des efforts à grande échelle en 1996 pour soutenir l'élaboration de lois et règlements de base et le développement des ressources humaines – dont la formation de professionnels chargés de la mise en œuvre de ces lois. Dans d'autres pays, le Japon a dispensé une aide dans des domaines variés : appui à une école de formation des juges et des procureurs (Cambodge), soutien à l'amélioration des services de l'association du Barreau et à la mise en place du système de médiation (Mongolie), et appui à la protection des droits de propriété intellectuelle (Indonésie).

EXPLOITER L'EXPÉRIENCE ET LES ATOUTS DU JAPON

Après la restauration de Meiji, le Japon a mis en place des systèmes juridiques empruntés au monde occidental, en les adaptant aux normes

État de droit

pour le développement durable et accès à la justice pour tous

culturelles et sociales japonaises. Il s'est inspiré de ce qui existait dans d'autres pays, pour développer ensuite son système juridique de façon empirique. Cette expérience constitue aujourd'hui un atout spécifique de la coopération du Japon en faveur de l'État de droit. Un autre atout est la richesse des ressources humaines dont dispose le Japon pour dispenser son aide : des juges, procureurs, avocats et autres professionnels du droit sont envoyés en mission de longue durée dans les pays partenaires pour y travailler en collaboration avec leurs homologues locaux. Ces derniers apprécient notamment de pouvoir consulter leurs confrères japonais sur des questions pratiques. En outre, sur le sol japonais, une structure d'appui formée de professionnels du droit et d'universitaires soutient les projets et en assure le suivi.

Pour que les lois deviennent visibles, il faut qu'elles soient décrites en termes précis dans des textes de loi. Ainsi, les experts associés aux projets travaillent en étroite collaboration avec des interprètes pour s'assurer du sens exact des mots utilisés. Les Japonais respectent l'appropriation par les pays partenaires ; ces derniers sont à même d'élaborer les systèmes juridiques les mieux adaptés à leur société et de poursuivre à l'avenir la mise en œuvre des lois de la manière

qui leur convient. Les experts essaient de ne pas leur imposer le mode de pensée japonais, mais de soutenir les efforts engagés par leurs homologues locaux en leur présentant les systèmes en vigueur dans d'autres pays, et en soulevant des interrogations judicieuses auxquelles ils sont invités à réfléchir par eux-mêmes. Par ailleurs, il est essentiel de faire connaître le contexte des lois au public concerné via des activités de promotion –organisation de séminaires ou distribution de dépliants, par exemple.

Promulguer des lois n'est pas la fin, mais le début d'un processus. Ces projets ont pour objectif ultime de rendre les lois accessibles et utilisables pour tous les habitants d'un pays. En capitalisant sur son expérience et ses atouts spécifiques, le Japon assure une aide continue, de l'élaboration des lois à leur « utilisation » effective, en respectant les initiatives prises par le pays partenaire. Cette attitude et ces méthodes propres à la coopération japonaise sont bien implantées, et elles ont gagné du terrain durant les deux dernières décennies. La coopération du Japon en faveur de l'État de droit, dans le sillage de son 20^e anniversaire, continuera à progresser pour soutenir le développement d'un nombre croissant de pays à travers le monde.

Projets récents

Vietnam	Projet de législation harmonisée et pratique et d'application uniforme de la loi à l'horizon 2020
Cambodge	Projet de développement juridique et judiciaire (phase 4)
Laos	Projet de développement des ressources humaines du secteur juridique (phase 2)
Ouzbékistan	Projet d'amélioration des procédures administratives pour le développement des activités du secteur privé
Chine	Projet de développement juridique pour améliorer l'économie de marché et le bien-être de la population
Mongolie	Projet de renforcement du système de médiation
Indonésie	Projet sur la protection des droits de propriété intellectuelle et cohérence juridique pour améliorer l'environnement des affaires
Timor-Est	Conseiller aide juridique
Népal	Conseiller aide juridique / Projet de renforcement des capacités des tribunaux pour un règlement rapide et fiable des différends
Iran	Développement du système juridique III
Asie centrale	Séminaire sur l'étude comparative du droit en Asie centrale
République démocratique du Congo (RDC)	Projet de formation en justice communautaire pour la province du Bas-Congo
Myanmar	Projet de développement des capacités des secteurs juridique, judiciaire et connexes au Myanmar
Côte d'Ivoire	Conseiller juridique / formation sur la justice pénale

Les gestes de la vie quotidienne, tels que l'achat de bonbons et autres menues dépenses au petit magasin du quartier, font partie des actes juridiques concernés par l'article « contrat de vente » du Code civil. Les lois protègent les individus. Au Laos, de nombreux projets menés avec l'aide du Japon visent à rendre les lois nationales accessibles et utiles pour tous.



L'OSSATURE INVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ : DES LOIS EN PHASE AVEC NOTRE ÉPOQUE

Le Code civil est la loi fondamentale qui s'applique aux relations entre les personnes. Le Code civil japonais rassemble les textes législatifs et réglementaires régissant l'achat et la vente, les compensations en cas de dommages causés accidentellement sur la propriété d'autrui et la succession, c'est-à-dire la transmission des biens d'un membre de la famille après son décès. « Le Code civil japonais se présente sous la forme d'une unique loi consolidée. Au Laos, en revanche, les lois relatives à chaque domaine – contrats ou relations familiales, par exemple – ont été établies séparément » explique Nalonglith Norasing, directeur du département Planification et Coopération au ministère de la Justice du Laos. « Nous essayons actuellement d'élaborer notre Code civil en faisant un tri parmi ces lois et en comblant les lacunes, afin de tout réunir dans un même code. »



Le droit civil laotien souffre de plusieurs problèmes : stipulations insuffisantes, divergences entre de nombreuses lois, et obsolescence de certains textes, inadaptés au monde d'aujourd'hui. « Lois et règlements doivent être modifiés pour aller dans le sens de la société moderne. Nous nous efforçons de clarifier nos textes pour les juristes et de les rendre également intelligibles pour le grand public », indique Nalonglith.

En 1998, le Japon a commencé à dialoguer avec des professionnels du droit au Laos. Ce projet visait à améliorer la qualité de l'enseignement du droit dans les universités et les écoles supérieures, avec l'appui du ministère de la Justice du Japon. En 2003, la préparation des manuels de droit et des commentaires a été lancée ; l'élaboration du Code civil est la suite de ce processus.

Nalonglith, qui collabore avec des experts juridiques japonais depuis le lancement du premier projet nippo-laotien, il y a bientôt 20 ans, apprécie le soutien du Japon. Il l'exprime ainsi : « Les projets réunissant des experts du Japon et du Laos, les experts laotiens acquièrent et absorbent le mode de pensée de leurs collègues japonais. Il ne s'agit pas de recevoir des projets de loi tout prêts ; en réfléchissant, nous parvenons aux réponses, les experts japonais nous accompagnant tout au long du processus. Ceci contribue également à valoriser les ressources humaines des milieux juridiques au Laos. »

« L'aide du Japon, en tant que pays asiatique, est précieuse pour nous ; le Japon dispose de nombreux experts juridiques et appuie également notre travail d'élaboration. Le Code civil est la pierre angulaire de l'économie de marché.

Dans les coulisses de la vie quotidienne, adopter des lois et promouvoir l'État de droit



Tout en valorisant la tradition laotienne, nous devons élaborer des textes législatifs et réglementaires en phase avec le développement économique de demain », explique Ketsana Phommachanh, directeur du département juridique au ministère de la Justice du Laos, qui participe à des projets bénéficiant de l'aide japonaise depuis 1998.

Khamphay Xayavong, directeur du département du Notariat au ministère de la Justice dans la capitale, Vientiane, déclare : « Autrefois, la loi laotienne sur les opérations garanties ne faisait pas de distinction entre les notions de nantissement et d'hypothèque. Par conséquent, on réorganise les terminologies, définitions, lois et règlements dans les domaines dont j'ai la charge, en se référant aux lois d'autres pays. Quand je rédige ces textes, il m'arrive de douter. Les experts japonais sont pour nous d'un grand réconfort dans ces moments-là. » Latsamy Sysamouth, responsable du Bureau des affaires étrangères à l'Institut national de la justice, confie : « L'élaboration des lois relatives à l'économie doit prendre en compte le développement économique de demain. J'ai toujours cela en tête ; ne pas se contenter de faire des lois, mais faire des lois qui soient réellement utiles et efficaces. »

« Avec quelque 600 articles, le Code civil auquel nous travaillons actuellement rassemble toutes les lois civiles. Mais compléter le Code civil n'est pas notre objectif », dit Somsack Taybounlack, le président du Tribunal régional populaire. Le manuel de la loi sur le règlement des litiges économiques est presque achevé. Cet aspect va jouer un rôle de plus en plus important à

mesure que l'économie se développe. Nous avons entamé la réalisation d'un autre manuel consacré au droit du travail. Le processus de création de manuels nous permet d'approfondir notre compréhension des lois, ce qui engendre une plus grande cohérence dans l'application pratique. C'est important pour instaurer l'État de droit. »

L'expert de la JICA Reiko Tanahashi, une avocate qui soutient l'équipe en charge du manuel sur la loi du travail, précise : « Le Laos est un pays socialiste très soucieux des droits des travailleurs, et le syndicat demeure étroitement lié au parti. Mais il reste des choses à faire, car le droit du travail n'est pas appliqué de façon assez stricte sur tous les lieux de travail ». Puis elle poursuit : « L'équipe en charge du manuel comprend des collaborateurs du ministère du Travail et de la Protection sociale, et des membres du syndicat. Je m'attache à expliquer de façon simple et claire les intérêts des travailleurs, intérêts qui doivent être garantis par les employeurs. »

ACCENT SUR LES RESSOURCES HUMAINES CAPABLES DE METTRE EN ŒUVRE CES SYSTÈMES

Les experts japonais envoyés dans un pays pour y promouvoir l'État de droit y restent plusieurs années. Durant leur séjour, ils élaborent des projets de loi et des manuels, tout en collaborant avec des juristes locaux et en contribuant à améliorer la compréhension mutuelle. L'avocat Osamu Ishioka, un expert de la JICA affecté au Laos depuis 2010, explique : « Au-delà du manuel en soi, notre soutien vise surtout à développer des ressources



L'Institut national de la justice (à droite), qui jouxte les bâtiments de l'Université nationale du Laos, forme de futurs experts juridiques et professionnels de la justice.

État de droit pour le développement durable et accès à la justice pour tous : LAOS

humaines capables de réaliser ces manuels. Notre but réel, c'est d'amener les juristes laotiens à comprendre et à penser par eux-mêmes, pour qu'ils puissent créer leurs propres lois et leurs propres manuels. »

Un atelier a été organisé à Thalath, une ville proche du site touristique du barrage de Nam Ngum, à deux heures de route au nord de Vientiane. Il avait pour thème les droits des suspects ne parlant pas lao dans les affaires pénales.

Au Laos, en règle générale, les interrogatoires de police et les procès ont lieu en lao, langue officielle du pays. Si un individu ne parlant pas lao, notamment un étranger ou un membre d'une minorité ethnique vivant au Laos, est soupçonné de crime ou de délit, les interrogatoires policiers sont censés se dérouler en présence d'un interprète. Si le suspect est un citoyen laotien, il peut alors avoir un avocat ou un autre représentant légal. Dans de tels cas, est-il légal de commencer l'interrogatoire après avoir engagé un interprète, avocat ou autre représentant légal mais avant leur arrivée ? Les juges, procureurs, policiers, avocats et théoriciens du droit qui représentent le Laos ont mené une série de discussions.

« Dans les 24 heures qui suivent l'arrestation d'un suspect, vous devez décider de le placer ou non en détention provisoire. S'il est illégal de l'interroger avant l'arrivée de l'interprète ou du représentant légal, pouvez-vous respecter cette contrainte temporelle ? Pourquoi ne pas discuter de ce point en simulant une situation de travail ? ». C'est ce qu'a proposé Hiroshi Suda, un expert de la JICA qui assistait aux discussions.

Au Japon, Suda est procureur ; c'est un spécialiste de la procédure pénale. Son expérience lui permettrait de répondre clairement et facilement à cette question, mais il a une bonne raison de ne pas le faire. « Les

membres de la communauté juridique laotienne n'ont pas d'interprétation juridique commune ; leur compréhension des lois varie suivant les fonctions qu'ils occupent. En outre, ils perdent souvent de vue la philosophie qui a guidé la création de la loi lors de sa promulgation. Je m'efforce donc de les encourager à réfléchir à la finalité d'une loi, à se demander pourquoi elle a été créée », dit Suda.

L'objectif de cet atelier est d'élaborer un livre de questions-réponses (Q&R) sur les actions pénales ; décrivant les principaux éléments des procédures pénales sous forme de Q&R, il s'adresse aux policiers qui luttent contre ou enquêtent sur les crimes, ainsi qu'aux futurs experts juridiques. Le manuel relatif au Code de procédure pénale, achevé en 2010, a été bien accueilli par les entités impliquées dans les procédures pénales réelles, comme les tribunaux et les écoles de police. Il contient des schémas – visualisables d'un seul coup d'œil – illustrant les différentes étapes à respecter, ainsi que des commentaires relatifs à un large éventail de procédures. Actuellement, ce manuel sert de base à la préparation d'un recueil de Q&R avec une participation élargie aux membres de la police et d'autres organismes juridiques jusqu'alors non impliqués, afin d'obtenir un plus vaste consensus. Cet ouvrage doit aider ses lecteurs à mieux comprendre le Code de procédure pénale.

Suda a souligné l'attitude généreuse et positive des professionnels du droit laotiens : « Au début, je m'inquiétais des conflits, car dans une procédure pénale, la police, les procureurs et les avocats ont des intérêts contradictoires. Or, quand les discussions ont démarré, ils se sont montrés assez ouverts sur leurs positions respectives, et prêts à partager leurs expériences pratiques. »

Nous nous sommes entretenus avec trois professionnels du droit qui participent à la rédaction de manuels



Dans le cadre des projets, des experts japonais, des coordinateurs et des collaborateurs locaux travaillent en équipe.

Commentaires juridiques préparés dans le cadre du projet avec le Japon. Ils sont très appréciés des professionnels du droit.





pour le Code de procédure pénale depuis 2010. Syvanh Boutthala, qui dirige la Chambre criminelle de la Cour régionale populaire, enseignait le Code de procédure pénale aux employés généraux de la Cour. « Avant, le Code de procédure pénale était le seul ouvrage auquel on pouvait se référer dans ce domaine ; il n'existait pas d'autre manuel ou document. Les schémas et les manuels sont très utiles au personnel pour bien comprendre les lois », dit Syvanh. Il est convaincu que le livre de Q&R en préparation contribuera à améliorer la compréhension des lois par les policiers de province et par les juristes, et à réduire les enquêtes illégales non souhaitées.

Souphasith Lovanxay, directeur adjoint du département Inspection des affaires pénales, Bureau du procureur populaire suprême, nous confie : « Ces manuels sont désormais utilisés dans les facultés de droit et dans les centres de formation des procureurs. L'élaboration a été très ardue, car ce type d'ouvrage était inédit, et le savoir-faire manquait. Cela étant, quand nous avons distribué les manuels achevés aux parquets de province, leur utilisation s'est révélée très efficace. J'espère obtenir autant de succès avec les futurs documents. »

Le professeur Sengthavy Inthavong, responsable de l'Unité de droit pénal à la Faculté de droit et de science politique de l'Université nationale du Laos, explique : « Le recours aux schémas a aidé les professionnels du droit à comprendre correctement les procédures pénales. Le livre de Q&R répond également aux questions du personnel occupant différents postes, ce qui plaide en faveur des schémas et des manuels. » Il poursuit : « Le Japon ne se contente pas de produire des manuels, il soutient les ressources humaines laotiennes amenées à rédiger ces manuels. Nous pourrions

développer nos propres milieux juridiques même quand les Japonais seront partis. »

FORMER DE JEUNES PROFESSIONNELS DU DROIT POUR UNE SOCIÉTÉ JUSTE

L'Institut national de la justice (NIJ) a été créé en 2015 pour former de jeunes professionnels du droit. « Jusque-là, les candidats ayant opté pour telle ou telle carrière juridique n'avaient pas beaucoup d'opportunités pour étudier ensemble. Au NIJ, nous proposons une formation d'un an, dont 4 mois de stage, à des diplômés de la faculté de droit. Les stagiaires acquièrent des compétences pratiques pour les affaires juridiques, et se familiarisent avec le point de vue des autres professions juridiques ; en fin de compte, ils apprennent ce qu'ils peuvent faire pour leur pays », explique Bounkhouang Tavisack, directeur de cabinet à la Cour populaire suprême. Il a participé à l'élaboration du Code civil et au groupe de travail sur le renforcement de la formation pédagogique.

Dorénavant, le NIJ s'emploiera à former des enseignants et à améliorer les programmes d'études. « Avec des experts juridiques hautement qualifiés, le système de l'État de droit sera consolidé ; ceci devrait contribuer à la justice sociale et servir nos intérêts nationaux. En instaurant l'État de droit, on crée un environnement favorable aux entreprises ; c'est donc une condition essentielle pour le développement économique », affirme Sengphachanh Vongphothong, le directeur adjoint du NIJ.

En tant que membre de l'ANASE, le Laos cherche à renforcer sa croissance aux côtés des pays voisins. Les discussions juridiques destinées à accompagner l'évolution future du Laos se poursuivent.

Rencontre pour le recueil de Q&R concernant les affaires pénales. Juges, policiers, procureurs, avocats et professeurs d'université échangent leurs points de vue respectifs.



Le soir venu, les visiteurs affluent sur les marchés de nuit situés le long du Mékong. Dans les coulisses de la croissance économique rapide du Laos, les experts juridiques japonais sont au travail.



Discussion de groupe au centre de formation de la Cour suprême, durant la formation des nouveaux juges-adjoints en juillet 2014.

Des lois à l'appui d'une nouvelle ère



Après la fin du régime militaire, le Myanmar a entamé sa transition vers une économie de marché où biens et services s'échangent librement. Or, la persistance du système juridique, qui demeure inchangé, et le retard dans le développement des ressources humaines du secteur juridique posent problème. Le Japon aide le Myanmar, qui vient d'entrer dans une nouvelle ère, en déployant des efforts en faveur de l'État de droit.



ÉCHAPPER À DES LOIS IMMUABLES

Après de longues années de régime militaire, le Myanmar a formé un nouveau gouvernement en 2011. Le pays, qui a entamé son évolution vers une économie de marché, focalise l'attention du reste du monde –

et notamment du Japon – en tant que dernière frontière de l'Asie. Toutefois, un problème subsiste : il conviendrait en effet d'améliorer les systèmes juridiques et judiciaires.

La plupart des lois birmanes datent de la période coloniale britannique, avant 1947. Des lois centenaires, presque inchangées, sont toujours en vigueur aujourd'hui, ce qui pose de nombreux problèmes.

« Par exemple, en vertu du droit actuel des sociétés au Myanmar, une entreprise doit obtenir l'approbation du tribunal ou du président pour modifier ses statuts. C'est un obstacle à la flexibilité des entreprises, qui doivent pouvoir s'adapter à l'environnement économique », a souligné Kenta Komatsu, un expert associé au projet de renforcement des capacités des secteurs juridique, judiciaire et connexes au Myanmar mis en œuvre par la JICA. Komatsu, avocat au Japon et spécialiste des affaires juridiques en entreprise, a commencé à travailler pour la JICA en 2011, année où il est parti pour Nay Pyi Daw, la capitale du Myanmar.

Le projet concernant la Cour suprême et le Bureau du procureur général de l'Union poursuit deux grands objectifs : améliorer les capacités d'élaboration et d'examen des projets de loi, et renforcer les capacités des ressources humaines du secteur juridique. La Cour suprême régule 52 lois, dont les codes de procédure civile et pénale ; elle peut également rédiger des amendements à ces lois. Le Bureau du procureur général examine les projets de lois élaborés par les agences gouvernementales.

Dans le cadre de cette initiative, des groupes de travail ont été formés en associant experts japonais et collaborateurs locaux autour de thèmes comme l'élaboration de projets de loi et le développement des ressources humaines. « Dans le groupe de travail consacré aux projets de loi, j'encourage le personnel du Bureau du procureur général à débattre du manque de clarté de certaines dispositions, de la compatibilité avec d'autres lois, ou d'autres aspects », dit Komatsu. Il explique que ces groupes de travail présentent l'avantage de permettre une coopération adaptée aux besoins, car au fil des discussions quotidiennes, ils aident les donateurs à comprendre le degré de sensibilisation du personnel local à tel ou tel enjeu.

L'expérience du Japon en matière de promotion de l'État de droit est aussi un avantage dans ce domaine. Après la restauration de Meiji, le Japon a intégré les systèmes juridiques du monde occidental après les avoir comparés et examinés. Ainsi, les experts japonais sont à même de proposer divers systèmes juridiques dans une perspective comparative et d'expliquer pourquoi il est nécessaire de les adapter à la réalité du pays.

DES LOIS POUR LE PEUPLE

Sous le régime militaire, les lois birmanes étaient influencées par les intentions des personnes au pouvoir. De plus, le département de Droit de l'Université de Rangoun avait été fermé du fait de l'implication de nombreux étudiants dans le soulèvement populaire de 1988, et le gouvernement était prudent en matière d'éducation juridique. « Les lois étant considérées comme un instrument de contrôle du peuple, elles étaient rédigées secrètement et les avis des personnes concernées n'étaient diffusés qu'une fois que les projets de loi avaient été soumis au Parlement. De tels ajustements peuvent prendre du temps. » commente Komatsu.

L'équipe du projet a pour mission de créer des conditions permettant de discuter des projets de loi démocratiquement et sur une large base au Myanmar, et de développer les ressources humaines. « Quand j'ai commencé à travailler ici, le Bureau du procureur général rechignait à nous montrer les projets de loi. Conscients du contexte culturel qui est le leur, nous leur enseignons patiemment la nouvelle méthode. Grâce à nos efforts soutenus, les collaborateurs commencent à reconnaître la nécessité de demander l'avis des nombreuses personnes concernées durant l'élaboration. » Dans le cadre du projet visant à améliorer le système de règlement des litiges de propriété intellectuelle, on envisage de soumettre au public – via internet – les projets de mesures élaborés par le groupe de travail, pour commentaires.

Le projet comprend également un volet formation au Japon. En 2015, il a permis d'inviter les collaborateurs de trois organisations : la direction de l'Investissement et de l'Administration des entreprises au ministère de la Planification nationale et du Développement économique, dont dépend le droit des sociétés, le Bureau du procureur



Haut : Komatsu (deuxième en partant de la gauche) a vérifié les dossiers à la Haute Cour de Rangoun.

Bas : Experts de la JICA en mission à Nay Pyi Daw (juin 2015).

général, qui examine la loi, et la Cour suprême, qui mènera les procédures judiciaires relevant du droit des sociétés, à l'avenir. Un collaborateur du Bureau du procureur général ayant participé à la formation s'exprime ainsi : « On s'appuyait sur des différends précis durant la formation, ce qui nous permettait d'examiner la pertinence des dispositions actuelles du projet de loi. »

L'attitude des juges et des représentants du gouvernement birman a changé au fil du projet. « L'objectif actuel est d'embrayer sur ces changements. En juillet dernier, nous avons lancé une nouvelle réforme relative au mécanisme de résolution du conflit civil. Cette initiative est liée au rôle important que jouent les décisions judiciaires dans la protection des droits des personnes. » poursuit Komatsu, plein d'enthousiasme.



En février 2015, une réunion s'est tenue pour examiner le travail accompli et établir un plan annuel à la Cour suprême de Nay Pyi Daw.

Lutte contre la criminalité transnationale



La lutte contre le terrorisme est un enjeu de premier plan dans les pays africains. Depuis quelques années, les pays partageant les mêmes préoccupations collaborent pour renforcer leurs systèmes de justice pénale et mettre en œuvre des formations pour promouvoir une collaboration plus étroite.

LES MEILLEURS PROFESSIONNELS DU DROIT S'ALLIENT POUR ACCÉLÉRER LA CRÉATION D'UNE STRUCTURE DE COOPÉRATION

La région du Sahel borde l'extrémité sud du désert du Sahara. Cette région extrêmement pauvre du continent africain fait face aux menaces croissantes de militants islamistes qui élargissent leur champ d'action.

Dans ce contexte, la cinquième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICADV), qui a eu lieu à Yokohama en 2013, s'est fixé pour principal objectif de promouvoir « la paix et la stabilité ». Pour lutter contre le crime organisé transnational et contre le terrorisme, la collaboration interrégionale entre pays voisins est essentielle. En 2014, la JICA, en collaboration avec l'Institut des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI), a démarré une formation sur la justice pénale pour huit pays francophones, situés pour la plupart



En février 2016, la Côte d'Ivoire a accueilli un séminaire de deux semaines sur la justice pénale.



Diane est le chargé de liaison de la JICA au ministère de la Justice.

dans la région du Sahel : la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Mali, le Niger, le Tchad, le Burkina Faso, la Mauritanie et la République démocratique du Congo.

L'expert de la JICA Wakaba Hara, avocate au Japon, a été envoyée comme conseillère juridique auprès du ministère de la Justice ivoirien en 2014, pour une période de deux ans. Elle explique : « Cette formation vise à développer les capacités du personnel chargé de tâches relevant de la justice pénale : enquêtes, poursuites et procédures judiciaires. Les deux premiers séminaires ont eu lieu au Japon ; il a été décidé que les suivants se tiendraient désormais à Abidjan, en Côte d'Ivoire. »

Le troisième, organisé en 2016, s'articulait autour de trois grands thèmes : (1) Connaissances de base sur les enquêtes, poursuites et procédures judiciaires ; (2) Mesures de lutte contre le crime organisé ; (3) Mesures anti-terroristes. Une trentaine de professionnels – policiers, procureurs et juges – venus de ces huit pays y ont participé. À côté des conférences données par les instructeurs de l'UNAFEI et d'interventions spécifiques, des experts ivoiriens ont organisé une séance sous la forme d'une table ronde. Hara a contribué à préparer le programme de formation, à coordonner sa mise en œuvre et à déployer des activités de suivi.

Hara précise : « Parmi les participants au troisième séminaire, nous avons choisi, pour chacun des huit pays, au moins une personne ayant déjà assisté au premier ou au deuxième séminaire, pour qu'elle puisse en partager les résultats. Ces participants ont, par leurs commentaires, apporté un éclairage pratique dans les discussions, et ils ont pu réaffirmer leurs préoccupations dans certains domaines. Certains d'entre eux ont admis que, s'ils pensaient tout d'abord ne plus rien avoir à apprendre, ils ont constaté qu'il restait de nombreuses questions à aborder. » À la fin du séminaire, chaque pays a effectué une présentation du plan d'action à mettre en œuvre pour améliorer sa procédure judiciaire. Par ailleurs, les participants ont publié une déclaration conjointe sur la coopération entre pays dans le domaine judiciaire. Ils ont présenté une nouvelle étape dans la mise en place d'une structure de coopération commune à leurs huit pays.

PREMIER CONSEILLER JURIDIQUE ENVOYÉ EN AFRIQUE RESTAURER LA CONFIANCE DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE

En Côte d'Ivoire, pays hôte du troisième séminaire, un comité de pilotage formé essentiellement de participants aux séminaires précédents a été créé pour soutenir la mise en œuvre du programme de formation. Durant la cérémonie de clôture, beaucoup de participants portaient des vêtements qu'ils s'étaient faits eux-mêmes à partir du même tissu, conformément à la tradition locale. Cette coutume de « l'uniforme » traduit le sentiment de solidarité qui s'est créé entre eux.

Lors du conflit interne qui, dès 2002 et pendant dix ans, a déchiré la Côte d'Ivoire, beaucoup de prisons et de tribunaux ont été détruits, et nombre de professionnels du droit ont fui vers des endroits plus sûrs. Du coup, les criminels sont souvent restés impunis et la confiance de la population envers le système judiciaire a été entamée. La tenue de ce séminaire dans un pays confronté à une telle situation doit promouvoir plus efficacement l'appropriation par les pays participants, et permettre de tisser un véritable réseau entre les professionnels de la justice pénale dans la région.

Outre sa contribution à la mise en œuvre des séminaires, Hara s'emploie à améliorer l'accès à la justice, ce qui est l'un des objectifs de développement durable (ODD). À l'occasion des programmes de formation au Japon, les participants ont visité le Centre japonais d'assistance juridique (Houterasu), qui fournit des services d'aide juridique au grand public.

Hassane Diane, chef de cabinet au ministère de la Justice de Côte d'Ivoire, a rendu compte au ministère des programmes de formation au Japon, et il a élaboré un plan pour créer un centre d'appels dans son pays, en s'inspirant du système japonais. Actuellement, outre la poursuite des efforts pour que ce centre d'appels devienne opérationnel, la direction des Affaires civiles et pénales s'attache à la mise en œuvre d'un système d'information juridique destiné au grand public et s'appuyant sur différents médias (téléphone, dépliants, site web). Hara explique : « Nous essayons toujours de ne pas imposer les pratiques ou les systèmes japonais tels quels, mais de partager nos expériences. Si certaines d'entre elles correspondent aux besoins du pays partenaire, nous allons de l'avant. »



Haut : L'expert de la JICA Hara, conseillère juridique, aux côtés de Ngolo Klofanhan Daniogo (à gauche), directeur des Affaires civiles et pénales, et de Saboré Kourouma Guiro (à droite), sous-directrice. Ils s'emploient à améliorer l'accès à la justice.

Bas : Dépliant sur les procédures judiciaires pour les victimes de crimes, préparé avec le soutien de Hara.



Le plan visant à créer un centre d'appels a été pris en compte dans le plan d'action ivoirien présenté par les participants du séminaire depuis 2015. C'est un plan novateur, qui pourrait servir de modèle à d'autres pays africains via le réseau mis en place durant les séminaires.

Le séminaire aura lieu en Côte d'Ivoire jusqu'en 2018. La Côte d'Ivoire est ainsi appelée à jouer un rôle central dans le réseau régional de ces huit pays en matière de formation à la justice pénale, et à demeurer un pivot pour la coopération dans le domaine de la justice pénale. Les séminaires contribuent à renforcer la coopération transnationale pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé, et à favoriser la paix et la stabilité en Afrique.



Membres du comité de pilotage. Neuf membres ayant suivi une formation au Japon y ont également participé.

Kenzo Okawa

Chargé de cours, Faculté de droit, Université Setsunan



Okawa (à droite) et Khamphay Xayasouk (à gauche), chef adjoint de la division technique de l'Institut de recherche et de formation judiciaires de la Cour populaire suprême du Laos

J'ai étudié le droit civil à l'université et dans une école supérieure. Quand j'étais en cycle supérieur, j'ai participé à une étude concernant la loi sur le statut personnel au Laos, sous la direction de mon professeur ; cette recherche était commandée par le ministère de la Justice. Grâce à cette expérience, j'ai été

associé aux efforts de la JICA visant à promouvoir l'État de droit au Laos, en tant que membre du groupe consultatif en 2014.

Dans le cadre de ce projet, qui comporte plusieurs activités, je soutiens l'élaboration du Code civil. Je présente les lois du Japon et d'autres pays à des juristes locaux, et nous examinons ensemble le contenu du projet de Code civil, en veillant à ne pas leur imposer le mode de pensée japonais. Le Laos a sa propre mentalité ; nous ne faisons pas passer en force des idées qui conviennent au Japon mais déplaisent aux Laotiens. De même, les lois étrangères ne sont pas nécessairement adaptées à la société laotienne. Ne pas se contenter de présenter les lois des différents pays, mais les expliquer d'une manière facile à comprendre par nos homologues, est l'une des difficultés du projet de développement juridique et judiciaire.

Des professionnels exerçant des fonctions différentes, comme les procureurs et les avocats, participent au projet. En tant que chercheur, mon rôle consiste à examiner objectivement le processus de discussion durant le projet, ainsi que le contenu du projet de code pour analyser sa signification et ses spécificités, avant de le diffuser largement dans la société laotienne. Il importe par ailleurs de revenir sur les activités pour réfléchir aux points à améliorer ou à reconsidérer, et d'examiner le contenu et la politique de coopération japonaise en faveur de l'État de droit, en la comparant à l'aide dispensée par d'autres pays.

Le Code civil est presque achevé aujourd'hui. Quand il sera terminé, je continuerai à donner mon avis et des conseils pour en réviser le contenu et les points problématiques, en phase avec le développement socio-économique du Laos.

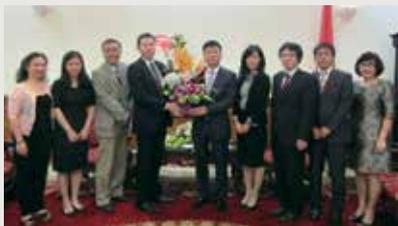


Examiner avec objectivité le sens de l'aide

Large éventail de rôles ! Les acteurs qui soutiennent le projet de développement juridique et judiciaire

Tsugunori Teramoto

Coordinateur du projet d'appui aux réformes juridiques et judiciaires à l'horizon 2020



Teramoto (3^e en partant de la gauche) a célébré la nomination du nouveau ministre de la Justice, Le Thanh Long, avec d'autres experts en avril 2016.

Je participe au projet d'appui aux réformes juridiques et judiciaires à l'horizon 2020 au Vietnam en tant que coordinateur. L'aide du Japon pour promouvoir des réformes au Vietnam a débuté en 1996 ; depuis 20 ans, les Japonais soutiennent l'élaboration de textes législatifs et réglementaires – dont le Code civil – et le renforcement des capacités des ressources humaines travaillant dans les organisations judiciaires

comme les tribunaux et les parquets. Le projet actuel vient consolider ces efforts.

Au Vietnam, les incohérences entre diverses lois et réglementations, et les différences dans la façon dont les avocats et les juges comprennent ces textes posent problème depuis quelques années. L'équipe du projet s'emploie donc à améliorer la cohérence pour que les lois soient appliquées de manière uniforme.

Dans le cadre de ce projet, des experts japonais – juges, procureurs et avocats de profession – donnent sur le territoire vietnamien des séminaires et des ateliers pour dispenser des conseils aux organisations judiciaires locales, dont le ministère de la Justice, le Bureau du gouvernement et la Cour populaire suprême. Mon rôle consiste à soutenir ces experts. Outre la gestion du budget et la comptabilité, mes fonctions sont vastes : confirmation de l'adéquation des dates et des modes de transport pour les déplacements professionnels, évaluation de

la qualité des interprètes et des traducteurs, nombreux aspects à prendre en compte. J'effectue quotidiennement ce genre de choses, et j'apprécie de travailler en équipe avec des collaborateurs locaux et des chauffeurs expérimentés.

Beaucoup de personnes ayant bénéficié de l'aide de la JICA – y compris au sein de l'ancien et du nouveau ministère de la Justice – au Vietnam forment aujourd'hui les ressources humaines de base du secteur juridique. Je suis fier que les contributions régulières du Japon aient permis de développer ces compétences au Vietnam.

Après mes études universitaires, j'ai travaillé durant 30 ans comme ingénieur des mines pour une entreprise houillère, à Hokkaido. J'ai travaillé au Vietnam en tant qu'expert de la JICA sur un projet d'aide technique concernant la sécurité dans les mines de charbon. Je suis heureux d'être de nouveau associé à des activités de coopération technique au Vietnam.



Soutien aux experts pour le bon déroulement du projet

Ryo Yukawa

Professeur, Département de coopération internationale de l'Institut de recherche et de formation du ministère de la Justice



La formation au Japon. Yukawa (au fond, à gauche) a discuté des recours civils provisoires avec des professionnels du droit cambodgiens.

Devenu juge en 2010, j'ai travaillé dans des tribunaux de district et des affaires familiales à Nagasaki et à Hyogo. J'ai ensuite été affecté au département de Coopération internationale de l'Institut de recherche et de formation du ministère de la Justice en 2015. Dans le cadre de la coopération internationale émanant du ministère de la Justice, ce départe-

ment appuie l'élaboration et la révision des lois, le développement des systèmes juridiques et la formation de professionnels du droit en Asie. Il s'associe également à des projets de la JICA en menant des études sur site, et en organisant des formations et des séminaires destinés aux professionnels du droit locaux.

Le Japon a soutenu l'élaboration du Code civil et du Code de procédure civile du Cambodge ; nous participons souvent à la formation de professionnels du droit locaux, car le contenu ressemble à celui du droit japonais. Nous présentons le mode de pensée japonais et nous éclaircissons les points problématiques à l'aide d'exemples concrets, afin de fournir des informations répondant aux besoins locaux. Je me prépare de façon à expliquer le plus clairement possible les points essentiels et à bien définir ce que je dois transmettre. Nos homologues étant des professionnels avec des cas

Communiquer selon un point de vue commun en tant que professionnel du droit



concrets à résoudre, l'idéalisme ne suffit pas. Je transmets les connaissances dont j'aimerais disposer si j'étais à leur place, et celles qui sont immédiatement utilisables dans le travail. En tant que juge, je ressens également le besoin de leur dire que dans un procès, les procédures comptent tout autant que les conclusions.

Les juristes cambodgiens étant des passionnés, nous avons consacré presque la moitié du temps à des séances de questions-réponses. Car ils souhaitent vivement appliquer les lois et mettre en œuvre les systèmes juridiques correctement et de façon autonome, pour faire avancer leur pays. J'ai été heureux de revoir sur place un juge cambodgien que j'avais rencontré alors qu'il suivait la formation au Japon ; il m'a confié que la discussion d'un cas durant cette formation s'était révélée utile dans un cas similaire. J'espère qu'ils seront de plus en plus nombreux à faire ce genre d'expérience.



L'excellence des ressources humaines venues de nombreux domaines est l'un des atouts du projet de développement juridique et judiciaire du Japon. Voici les professionnels qui aident les pays en développement à élaborer des lois et à former des spécialistes du droit.

Interprète et coordinatrice de formation

Yoshie Amakawa

Interprète et coordinatrice de formation pour le projet de développement juridique et judiciaire au Cambodge



Amakawa (au centre) discute avec le secrétaire d'État auprès du ministère de la Justice du Cambodge, en visite au Japon pour une formation, et avec un expert du projet, juge au Japon.

Juste avant mon diplôme d'études secondaires, j'ai trouvé refuge au Vietnam en 1975. Par la suite, j'ai appris le vietnamien et travaillé comme interprète dans un camp de réfugiés cambodgiens au Vietnam.

En 1984, je suis arrivée au Japon comme réfugiée cambodgienne ; j'ai fréquenté une école de langues puis passé mon diplôme à l'université. Durant ma quatrième année

au Japon, j'ai commencé à travailler comme interprète pour une organisation qui accueille des réfugiés en provenance de trois pays indochinois. En 1992, munie d'une recommandation du directeur de cette organisation, j'ai commencé à travailler comme coordinatrice de formation et comme interprète pour la JICA.

Pour l'heure, je participe au projet d'appui à l'élaboration du Code civil et du Code de procédure civile, lancé en 1999 en réponse à une demande du gouvernement cambodgien. Outre mon travail d'interprète dans le cadre de la formation au Japon de professionnels de la justice cambodgiens, j'effectue des recherches et de l'interprétariat dans le cadre du séminaire au Cambodge.

Les lois ne s'expliquent pas avec des graphiques ou des photos ; l'interprétation dans le domaine juridique nécessite donc un vocabulaire très étendu. Par exemple,

Chaque mot compte ; précision des termes juridiques



pour restituer les différences subtiles entre « approbation » et « admission » en japonais, il importe d'étudier attentivement la signification de ces termes dans les deux langues. Quand on ne trouve pas d'expression adéquate en cambodgien, j'explique le sens des termes et je laisse les participants proposer eux-mêmes ceux qui conviennent. Les interprètes étant censés connaître le vocabulaire et comprendre le contenu des lois, on passe beaucoup de temps à étudier et à se préparer à l'avance.

Au début du projet, c'était impressionnant de voir la détermination avec laquelle les fonctionnaires cambodgiens voulaient reconstruire leur pays déchiré par la guerre. Grâce à l'aide à long terme du Japon, le système juridique cambodgien s'est beaucoup amélioré, et le Cambodge dispose désormais d'excellents professionnels de la justice. Je suis très fière de ces résultats, et je souhaite continuer à faire avancer ce projet.

• TENDANCES •



Vietnam

L'Université Vietnam-Japon ouvre ses portes à Hanoï



L'Université Vietnam-Japon, créée conjointement par les deux pays, a ouvert ses portes le 9 septembre à Hanoï, la capitale vietnamienne.

Tout a commencé par une déclaration commune de 2010, dans laquelle le Vietnam et le Japon affirmaient « envisager la création d'une université de haut niveau au Vietnam, avec la coopération du Japon. » Les travaux préparatoires ont démarré ensuite sous l'impulsion des gouvernements japonais et vietnamien, dans le cadre d'un programme conjoint Japon-Vietnam de développement des ressources humaines.

Pour encourager les étudiants à élargir leurs points de vue, l'université a adopté un programme d'enseignement interdisciplinaire, où lettres et sciences humaines côtoient les sciences naturelles. Les universités japonaises soutiennent la création de ce programme d'études, ainsi que les activités concrètes d'enseignement et de recherche ; la moitié des cours est assurée par la faculté japonaise.

Outre les cours universitaires, des cours de japonais

et des stages dans les entreprises japonaises, dont certaines sont implantées au Vietnam, ont été intégrés au cursus afin d'approfondir la compréhension de la culture et du monde de l'entreprise japonais.

L'Université Vietnam-Japon se veut un établissement d'enseignement formant les ressources humaines dont ces deux pays ont besoin : le Vietnam cherche en effet à instaurer un développement durable et, pour de nombreuses entreprises japonaises, ce pays constitue un marché attrayant.

La JICA a déployé un large éventail d'efforts, de l'élaboration des programmes d'études à l'envoi de personnel enseignant, en passant par la gestion universitaire liée à la mise en place du cursus de master. L'Agence se charge également des études préliminaires pour la création des futurs programmes de licence et de doctorat.

La JICA appuiera le développement de l'Université Vietnam-Japon par diverses approches, qui contribueront au développement durable du Vietnam et au renforcement des liens d'amitié entre les deux pays.

Cérémonie d'ouverture



République démocratique du Congo

Une équipe du JDR a aidé à combattre la fièvre jaune



Du 20 juillet au 7 août 2016, la JICA a envoyé pour la première fois une équipe du JDR spécialisée dans les maladies infectieuses en République démocratique du Congo (RDC), pour aider ce pays à combattre une flambée de fièvre jaune.

Le vecteur de cette maladie est l'*Aedes aegypti*, ou moustique de la fièvre jaune. Fièvre, maux de tête et nausées en sont les principaux symptômes. Il n'existe aucun traitement efficace contre cette maladie, mais on peut la prévenir par un vaccin.

Une épidémie de fièvre jaune s'est déclarée en Angola en décembre 2015, avant de se propager à la RDC voisine en avril 2016. Plus de 1 900 cas présumés et confirmés ont été identifiés dans cinq provinces, dont la ville-province de Kinshasa, la capitale de la RDC. Sur ces cas présumés, on dénombrait 95 décès au 20 juillet 2016.

Entretien sur la campagne de vaccination

L'équipe du JDR (secours d'urgence du Japon) spécialisée dans les maladies infectieuses a été formée en octobre 2015. Ses principales activités en RDC étaient la prestation de conseils au ministère de la Santé, une aide au diagnostic de la fièvre jaune et une assistance technique pour préparer des campagnes de vaccination.

Depuis le mois de juin, le laboratoire national de la RDC n'avait pas réussi à poser des diagnostics définitifs à cause d'une pénurie de réactifs. L'examen et le diagnostic requièrent un niveau élevé de connaissances ; les Japonais ont pu apporter une contribution significative dans ce domaine, qui est l'une de leurs spécialités.

Noriko Suzuki, à l'époque responsable du secrétariat du JDR, a souligné que le JDR contribuait activement aux interventions d'urgence en cas de catastrophe et de maladie infectieuse en collaborant avec des experts formés pour répondre à des besoins spécifiques.



Amérique Centrale

La JICA reçoit l'Ordre de Jagger



Le 11 octobre 2016, le Secrétariat à l'Intégration économique centraméricaine a remis l'Ordre de Jagger à la JICA, pour récompenser son éminente contribution au processus d'intégration économique de la région. Le Secrétariat est rattaché au Système d'intégration de l'Amérique Centrale (SICA).

Dès 2001, la JICA a commencé à envoyer des experts comme conseillers de coopération régionale auprès du SICA, et elle poursuit sa coopération depuis plus de 15 ans. Les initiatives de l'Agence dans les secteurs des transports et de la logistique contribuent non seulement à l'intégration économique, mais aussi à renforcer l'infrastructure routière (routes et ponts) pour prendre en compte le changement climatique ; ces mesures ont été bien accueillies par la population locale.

Les huit États membres du SICA sont le Salvador, le Guatemala, le Costa Rica, le Nicaragua, le Panama, Belize, le Honduras et la République dominicaine.

Takeshi Takano (à droite), directeur général du département Amérique latine et Caraïbes de la JICA, reçoit l'Ordre de Jagger.

L'an dernier, pour le 80^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Japon et cinq pays d'Amérique Centrale, la JICA a pour la première fois entamé des discussions directes avec le SICA. Le Plan d'action pour la coopération régionale SICA-JICA 2015-2020 a été élaboré avec succès, et on a décidé de mener de telles discussions une fois par an, à l'avenir.

Ce plan d'action vise à assurer une coopération qui contribue à résoudre, à l'échelle régionale, les problèmes de développement dépassant les frontières nationales. Il prévoit notamment la création de biens publics régionaux (politiques, stratégies, infrastructure transfrontalière, marque régionale, et autres biens immatériels qui seraient communs à toute la région). La coopération régionale met l'accent sur les quatre domaines suivants : 1. Transports et logistique ; 2. Renforcement de l'infrastructure routière et des ponts pour prendre en compte le changement climatique ; 3. Préservation des écosystèmes et des zones humides et 4. Appui à l'autonomisation économique des femmes.

Bureau de la JICA au Népal



Gopal Gurung

Chargé de programme adjoint

Après avoir travaillé sur le terrain pour une ONG pendant presque sept ans, Gopal Gurung a rejoint la JICA Népal en 2004, dans l'espoir de se consacrer davantage aux questions politiques et de continuer à aider le peuple népalais.

Il est aujourd'hui chargé des secteurs Gouvernance centrale et Énergie auprès de la JICA. Dans le premier secteur, on lui a confié deux projets juridiques : élaboration du Code civil et discussion avec les parties concernées au Népal, et projet de renforcement des capacités des tribunaux pour un règlement rapide et fiable des différends.

« Au Népal, le traitement des affaires a souvent du retard et le taux de décisions rendues est faible. Nous mettons donc ce projet en œuvre avec la Cour suprême du Népal pour améliorer la capacité des tribunaux à accélérer le traitement et le règlement des cas afin de protéger les droits des personnes », explique Gopal.

Si la JICA assure une coopération de longue date au Népal, ses efforts dans le domaine juridique y sont relativement récents. L'Agence a démarré des projets juridiques après le second mouvement populaire de 2006, au moment où l'Assemblée constituante népalaise s'attaquait à l'élaboration d'une nouvelle constitution. L'un des principaux points à l'ordre du jour politique était alors

de créer des emplois, d'instaurer la prospérité et de garantir les droits des personnes. « Pour veiller à ce que la nouvelle Constitution ne soit pas un frein au développement économique, nous avons mis en œuvre le programme de renforcement des institutions, dans lequel nous avons organisé des interactions entre acteurs afin d'établir une perception commune pour maintenir la croissance économique. J'ai invité des participants influents au niveau central et local. Ils ont discuté du programme de croissance et j'ai effectué une évaluation », dit Gopal.

Comme il importait également de déployer des efforts tangibles en faveur du peuple, la JICA a aidé le gouvernement népalais à élaborer le Code civil. « Quand il aura été approuvé par le gouvernement, il remplacera "Muluki Ain", un code de loi en vigueur depuis 150 ans au Népal. J'espère que le peuple profitera du nouveau Code civil. »

L'aide de la JICA au Népal porte non seulement sur le domaine juridique, mais sur d'autres secteurs aussi variés que l'hydroélectricité, l'eau potable ou la résilience face aux séismes. Concernant l'avenir, Gopal confie : « J'aimerais aider la JICA à assurer une aide conforme aux politiques du Népal. Mon objectif à long terme est de voir le Népal devenir un pays à revenu intermédiaire, et c'est avec grand plaisir que j'y contribue. »

Élaboration et mise en place d'un système de médiation

Tungalag Dagvadorj

Présidente du Conseil de médiation au Conseil général des tribunaux de Mongolie

J'ai exercé comme juge pendant 35 ans. De 1993 à 2015, j'ai poursuivi ma carrière au sein de la Cour suprême de Mongolie, et depuis 2013, je préside également le Conseil de médiation du Conseil général des tribunaux de Mongolie.

Pour contribuer à l'amélioration du système juridique mongol, la JICA, en collaboration avec le ministère de la Justice, a mené entre 2004 et 2009 plusieurs études sur la médiation, une pratique alors non établie en Mongolie. La JICA a soutenu la mise en place du Centre de consultation juridique et de médiation, sous l'égide de l'Association des avocats mongols. Le Centre a adopté des programmes opérationnels pour gérer ses activités de base et former des médiateurs. Ces programmes ont continué pour donner naissance au projet de renforcement du système de médiation, soutenu par la JICA et mené en collaboration avec la Cour suprême de Mongolie entre 2010 et 2015. J'ai dirigé le groupe de travail pour ce projet.

Durant la première phase, nous avons choisi comme modèles le Tribunal de première instance du district de Bayanzürkh et celui de la province (« Aïmag ») de Darkhan-Uul. Ces tribunaux ont adopté avec succès des règlements de médiation et réfléchi à la manière dont celle-ci devait fonctionner ; ils ont en outre conçu des programmes de formation pour les médiateurs. Lors de la seconde phase, le Grand Khoural d'État (Parlement) de Mongolie a voté la loi sur la médiation. Base légale pour le règlement des différends par la médiation, elle décrit dans les grandes lignes le rôle des tribunaux, des instances gouvernementales et des organisations non gouvernementales, ainsi que des associations de médiateurs professionnels. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, 670 médiateurs ont été formés dans le cadre de 19 programmes de formation. Ces programmes doivent leur permettre d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences pour élaborer des contrats de réconciliation, de s'initier à l'éthique de la médiation et à d'autres aspects, l'objectif étant d'accroître le nombre de médiateurs.



Ce projet a permis l'élaboration du « Commentaire sur la théorie et la méthodologie de la loi sur la médiation ». Ce document, qui peut être utilisé dans le cadre d'études et de recherches, contribue à la compréhension et à la mise en œuvre uniformes de la loi parmi les médiateurs. J'espère qu'il favorisera le développement de la médiation en Mongolie. Le Conseil général des tribunaux a également créé une Base de données Médiation, partie intégrante de la base de données sur les affaires civiles. Exploitée depuis 2015, elle permet de gérer, de suivre et de produire efficacement des rapports et des données sur les cas de médiation.

Ce projet a créé un environnement juridique favorable au règlement des différends par la médiation pour les conflits liés au travail ou à la famille, par exemple, désengorgeant ainsi les tribunaux. Les personnes physiques et morales ont déposé au total 15 437 demandes de médiation judiciaire en 2015 ; 11 854 d'entre elles ont fait l'objet d'une médiation, avec succès dans 7 881 cas. Ce nombre de cas réglés par la médiation représente 22,2 % de toutes les affaires civiles de première instance (35 493 cas) à l'échelle nationale. La loi sur la médiation est devenue un élément important du système judiciaire mongol.

L'équipe japonaise chargée de l'évaluation finale est venue en Mongolie en mars 2015. Elle a conclu que le projet avait été mis en œuvre avec succès et avait produit d'excellents résultats. Nous sommes fiers de notre réussite. Je suis persuadée que les contributions de la Cour suprême, du Conseil général des tribunaux et du Conseil de médiation ont joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre efficace et harmonieuse du projet. Le développement d'un nouveau pan du système judiciaire national était une tâche ardue. Nous avons repris confiance en venant rapidement à bout des obstacles et en réalisant les objectifs prévus.

JICA^{WORLD}
est une publication
de la JICA

Éditeur :
Masahiko Tanaka
Bureau des médias
et des relations publiques

Nibancho Center Bldg
5-25, Niban-cho
Chiyoda-ku
Tokyo 102-8012 JAPAN

Tél. : +81-3-5226-6660
Fax : +81-3-5226-6396
www.jica.go.jp/french/

Couverture : Lois et codes juridiques élaborés
avec l'aide du Japon. (Photo : Shinichi Kuno)

Photo des pages 2 et 3 :
Le Tribunal populaire de Hanoi, au Vietnam,
construit durant la période coloniale
française.
(Photo : Mika Tanimoto)



L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) est le plus grand organisme bilatéral de développement du monde, opérant dans quelque 150 pays pour aider les personnes les plus vulnérables de la planète.